

COMMUNE DE FAYET-LE-CHATEAU

Membres en exercice : 10	Le 3 juin 2022 à 9 heures	Délibération N°22/2022
Membres présents : 9	Le Conseil Municipal de la Commune de Fayet-le-Château, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Bruno VALLADIER, Maire.	
Voix délibérantes : 10		
Vote : pour : 10 contre : 0 abstention : 0	Date de convocation : 30 mai 2022	

Présents : Mmes Allaire, Manssano, Montorier, Obolensky (visioconférence), Rader et Steinert et MM. Couegnag, Jacob et Valladier lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Excusée représentée : M. Belnou, a donné pouvoir à Mme Steinert.

Secrétaire de séance : Mme Rita RADER

Objet : Révision des tarifs de location de la salle polyvalente

Le Maire rappelle que les tarifs en vigueur ont été adoptés par délibération n°07-2015 en date du 17 janvier 2015.

Depuis, il a été nécessaire de procéder à des ajustements notamment en raison des évolutions intervenues ces dernières années (nouveaux lieux, dynamisation de la vie associative...). Les délibérations n°47-2020 et n°43-2021 ont respectivement établi des tarifs de locations adaptés aux associations, et la gratuité pour les syndicats, institutionnels œuvrant sur le territoire.

La commission animation présente la grille tarifaire et précise que celle-ci sera complétée lors d'un prochain conseil par la proposition d'un nouveau contrat accompagné d'un règlement intérieur.

	Salle Polyvalente			Espace numérique partagé	
	Petite salle	Grande salle	Petite et grande salle	Tarif individuel dans espace partagé	Espace entier « privatisé »
Individuels (commune)*				2€ / demi-journée	5€ / demi-journée
Individuels (Billom Communauté)*				4€ / demi-journée	10€ / demi-journée
Individuels (hors Billom Communauté)*				6€ / demi-journée	15€ / demi-journée
Groupes/associations (commune)*	5€ / demi-journée	10€ / demi-journée	15€ / demi-journée		5€ / demi-journée
Groupes/associations (Billom Communauté)*	10€ / demi-journée	20€ / demi-journée	30€ / demi-journée		10€ / demi-journée
Groupes/assoc. (hors Billom Communauté)*	15€ / demi-journée	30€ / demi-journée	45€ / demi-journée		15€ / demi-journée
Usage commercial (commune)*	20€ / demi-journée	40€ / demi-journée	60€ / demi-journée		
Usage commercial (Billom Communauté)*	40€ / demi-journée	80€ / demi-journée	120€ / demi-journée		
Usage commercial (hors Billom Communauté)*	60€ / demi-journée	120€ / demi-journée	180€ / demi-journée		

* L'utilisation de la cuisine est facturée en sus : 5€ la demi-journée.

	Salle Polyvalente			Espace numérique partagé	
	Petite salle	Grande salle	Petite et grande salle	Tarif individuel dans espace partagé	Espace entier « privatisé »
Événement festif (commune)			75 € la journée 150 € le week-end 175 € les 3 jours 200 € les 4 jours		
Événement festif (Billom communauté)			150 € la journée 300 € le week-end 350 € les 3 jours 400 € les 4 jours		
Événement festif (hors Billom communauté)			225 € la journée 450 € le week-end 525 € les 3 jours 600 € les 4 jours		
Forfait chauffage selon besoins (tarif unique à la journée)	10,00 €/jour	10,00 €/jour	20,00 €/jour		

Il est précisé que les gratuités précédemment actées par délibération n°43-2021 pour la mise à disposition des salles sont maintenues. Il en est de même pour la mise à disposition gratuite des fours contre signature d'un contrat de location et remise d'une attestation d'assurance de responsabilité civile.

Il est également précisé que ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2022.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- De valider les nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente et du tiers-lieu à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- D'abroger les délibérations n°07-2015 et n°47-2020 qui cesseront de produire leurs effets à compter du 1^{er} septembre 2022 ;
- De maintenir la gratuité de la mise à disposition des fours aux conditions ci-dessus ;
- De charger le maire de l'application de ces décisions.

Au registre sont les signatures.
A Fayet-le-Château, le 3 juin 2022.

Certifiée exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le 7 juin 2022.
et de la publication le
Le Maire

Le Maire,
Bruno VALLADIER



2022/023